

MOTION SUR LE BAC 2024

Présentée par les représentantes et représentants des personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation

Cette motion reprend, pour l'essentiel, le communiqué de la conférence des associations de professeurs spécialistes

<https://conferenceassociations.blogspot.com/>

Bac 2024 : la douche froide

Avec le rétablissement des écrits de spécialité en juin, demandé par l'ensemble de la communauté éducative, le Ministère semblait enfin avoir pris en compte la réalité du terrain et les importantes difficultés d'application de la réforme du lycée en vigueur depuis 2018. Dès lors, les annonces bien tardives du 28 septembre ont sonné comme une douche froide : le ministère persiste à décider seul, sourd aux alertes des acteurs de terrain, et détériore encore la situation pour les élèves de Terminale et leurs enseignants.

Maintien de l'iniquité : une même épreuve, mais sur deux jours avec des sujets différents

Première aberration, l'organisation des épreuves de spécialité sur deux jours est maintenue par le ministre. Le décalage du calendrier du baccalauréat aurait pu rendre possible un étalement des épreuves, avec un seul sujet par spécialité. Le Ministère choisit à l'inverse de conserver ce principe privant les candidats d'un sujet unique et national au profit d'opérations de péréquation opaques et absurdes.

Des programmes toujours menés au pas de charge

Le Ministère a également décidé, seul et malgré les alertes lancées dans de nombreuses disciplines, d'imposer pour l'examen le traitement en totalité des programmes, alors même que ceux-ci apparaissent démesurés et demandent à être remis à plat dans plusieurs spécialités. Cette course au programme portera préjudice à la préparation et à la formation intellectuelle des élèves, sans compter qu'elle sera épuisante pour eux comme pour leurs professeurs.

Les élèves abandonnés pour le « grand oral »

Cette épreuve orale, à fort coefficient, ne fait l'objet d'aucun temps dévolu à l'encadrement des élèves. Sa préparation est donc supposée se faire sur le temps de cours de spécialité, en classe entière. Compte tenu de la lourdeur des programmes de spécialité et des exigences de la préparation aux épreuves écrites, les professeurs ne pourront pas former leurs élèves au grand oral et les accompagner pour choisir leur sujet, effectuer les recherches documentaires, élaborer le contenu, et s'entraîner à cet exercice d'argumentation orale.

Un calendrier de fin d'année démentiel : des conditions de correction et d'évaluation indécentes pour les élèves comme pour les enseignantes et enseignants

Dans le calendrier prévu, à partir du 14 juin, tout s'enchaîne : épreuve anticipée de français, épreuve de philosophie, épreuves de spécialités, oraux de français et, simultanément, le grand oral. Les correcteurs de spécialité, de l'épreuve de philosophie et de l'épreuve anticipée de français devront, tout en corrigeant des lots de copies conséquents, interroger les candidats convoqués au « grand oral » et à l'épreuve orale de français. Qui peut prétendre que dans ces conditions les élèves seront corrigés et évalués de manière satisfaisante ? Même en sacrifiant leur santé, alors que les instances de « santé et sécurité au travail » alertent déjà sur la montée des risques professionnels, les professeurs ne pourront pas y parvenir.

Nous dénonçons l'ensemble de ces décisions, parce qu'elles vont à l'encontre de l'expertise des acteurs du lycée et des demandes portées depuis 5 ans. Pire, elles s'apprêtent à dégrader significativement les conditions d'apprentissage et de travail, au mépris des risques pour la santé des élèves et des professeurs. De tels « ajustements » risquent de dégrader les conditions de correction au point de rendre impossible, à terme, la tenue des dernières épreuves terminales, nationales et anonymes.

En conséquence, nous demandons, avec les associations disciplinaires :

- Que chaque spécialité donne lieu à une unique épreuve passée par tous les candidats le même jour ;*
- Que les programmes de spécialité soient évalués de toute urgence ;*
- Que le grand oral soit redéfini dans le sens d'une épreuve adossée à d'authentiques contenus disciplinaires et d'une manière qui permettrait de repenser l'équilibre du cycle terminal.*
- Que les épreuves terminales soient davantage étalées en sorte que les professeurs bénéficient de conditions de correction décentes et les élèves de conditions d'évaluation dignes.*